

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°2

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Politique linguistique en faveur de la langue basque - Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB).

Depuis plusieurs années, la ville de Bayonne promeut l'usage et la présence de la langue basque dans le cadre d'une convention de partenariat afin de relayer sur le territoire communal la politique publique définie et menée par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB).

Pour sa part, outre l'appui technique et l'expertise dont il fait preuve, l'OPLB répond également aux diverses sollicitations émanant des collectivités partenaires afin de financer les dépenses relatives à la dimension linguistique de leurs projets ou activités. Ainsi, afin de structurer les modalités de financement de ces projets, l'OPLB a créé, sur décision de son conseil d'administration daté du 17 décembre 2013, un dispositif appelé Appel à projets des collectivités pour lequel un fonds de 20 000 € a été mis en place en 2014.

La ville de Bayonne a présenté à l'OPLB un programme global d'activités autour de la langue basque en mobilisant ses différents services et partenaires.

Ainsi, chaque mois d'octobre depuis 2009, la Médiathèque met en avant son fonds en langue basque par l'édition d'un catalogue de sélections et la présentation d'animations pour enfants et adultes, concrétisant par cet événement son investissement régulier tout au long de l'année dans la valorisation de la langue et de la culture basques. Le rendez-vous « Irakur ! » ("Lis" en langue basque) vise à promouvoir la lecture en euskara et, plus largement, la découverte, la connaissance et la pratique de cette langue à l'aide de tous types de supports : livres, CD, DVD.

De même, au mois de juin, en partenariat avec l'Education Nationale et l'appui de l'association Ikaspilota, la Ville organise une après-midi sportive en langue basque sur le site de la Floride. 170 élèves de cycle 3 des établissements bayonnais proposant un enseignement du basque (filières publiques et privées) ont ainsi participé à ce projet liant patrimoine sportif et langue basque, dont l'objectif est de proposer un espace d'usage de l'euskara sur le temps périscolaire, de favoriser et promouvoir les échanges entre élèves, d'associer pratique de la langue basque aux notions de partage, de convivialité et de plaisir par la mise en place de six ateliers patrimoniaux et sportifs (jeux traditionnels, chant, danse).

Lors de son conseil d'administration du 24 mars 2014, l'OPLB a validé l'octroi d'une aide financière pour favoriser la réalisation de ces projets.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Office Public de la Langue Basque une subvention à hauteur des frais réels dans la limite de 2 097 €, somme plafond instituée par l'OPLB.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.